

Monsieur Adrien de Marneffe
Via Transparencia.be
request-4637-a86141a3@transparencia.be

Ixelles, le **22. 11. 2023**

<i>Votre courrier du</i>	<i>Vos références</i>	<i>Nos références</i>	<i>Annexe(s)</i>
4 octobre 2023		SDA/PUB/2023-07	0

OBJET : Votre demande de communication de la liste des mandataires publics exonérés de redevance de stationnement

Monsieur,

Suite à votre demande du 4 octobre 2023, vous trouverez, ci-dessous, les informations relatives aux mandataires exonérés de redevance de stationnement.

Depuis 2014, les véhicules privés des membres du Collège sont inscrits sur la liste des véhicules exonérés de redevance de stationnement sur le territoire communal ixellois. Cette exonération s'expliquait par l'utilisation régulière de leur véhicule privé dans le cadre de leurs activités professionnelles, qu'il s'agisse de réunions, inaugurations ou autres activités liées au mandat de Bourgmestre ou Échevins. Figuraient ainsi sur cette liste, les plaques d'immatriculation des véhicules privés du Bourgmestre, des Échevin·e·s, du Président du CPAS et de la Secrétaire communale. Sur cette liste figurent également les véhicules dont la commune, le CPAS, la Zone de Police ou d'autres instances publiques sont propriétaire et qui effectuent leurs missions sur le territoire de la commune, ainsi que les véhicules privés de certains agents devant être amenés à effectuer des missions professionnelles avec leur véhicule personnel. S'agissant des chefs de service, rien n'est prévu en particulier. Parmi le personnel communal bénéficiant de l'exonération se trouvent les grades légaux dans la mesure où ceux-ci sont amenés à rencontrer l'ensemble des services dans l'exercice de leurs missions et une courte liste d'agents, peu importe leur grade, qui ont reçu l'autorisation du Collège d'utiliser leur véhicule privé pour des déplacements professionnels.

Au début de cette législature, en avril 2019, le Collège des Bourgmestre et Échevins a validé la reconduction de ce système. Dans la continuité du dispositif mis en place depuis 2014, les véhicules privés des échevins, du président de CPAS et de la Secrétaire communale utilisés à des fins professionnelles ont été encodés dans la base de données de parking.brussels leur permettant d'être exonérés de la redevance de stationnement. Il est cependant à noter qu'à ce jour la majorité des membres du Collège n'ont pas de véhicule privé, seuls trois véhicules privés des membres du Collège et celui du Président du CPAS étant encore enregistrés sur cette liste, à savoir ceux de Romain De Reusme, Nabil Messaoudi, Nevruz Unal et Hassan Chegiani. Christos Doulkeridis, bourgmestre, a eu une voiture personnelle encodée durant 1 an avant qu'il ne s'en sépare définitivement en 2020.

Précédemment, pour l'année 2018, nous avons retrouvé dans les fichiers de l'administration, des plaques associées aux noms suivants : Dominique Dufournuy, Bea Diallo, Yves de Jonghe d'Ardoye, Nathalie Gilson, Delphine Bourgeois, Viviane Teitelbaum, Caroline Désir et Alain Back. Il est cependant à noter que Si nous pouvons confirmer ces plaques et ces noms, nous ne sommes pas en mesure d'établir que la voiture appartenait bien aux personnes mentionnées. Il existait par ailleurs, sous la précédente législature, des plaques reprises sous la dénomination « Collège » pour lesquelles nous n'avons pas de nom associé (il se peut que ces voitures soient des véhicules communaux) et enfin, la liste ci-dessus n'est probablement pas exhaustive puisqu'il existait, dans la liste de l'époque, des plaques sans dénomination.


S'agissant de l'utilisation par des membres de la famille. A partir du moment où un véhicule est encodé dans la liste blanche, il est exonéré en permanence du plan de stationnement exclusivement sur le territoire communal ixellois, sans distinction du conducteur, ce qui serait pratiquement impossible à contrôler. Il est de la responsabilité du bénéficiaire d'éviter tout abus.

Par ailleurs, le service Mobilité travaille à l'actualisation de cette liste, tant au niveau des véhicules propriété d'une entité publique que des véhicules privés. Ce travail nécessite cependant de nombreuses recherches et prendra encore plusieurs semaines.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Secrétaire communale,



Patricia Van der Lijn.

Le Bourgmestre,



Christos Doulkeridis.